

Réaliser des travaux à domicile complexes 1 - FORMN3

Code du module:	FORMN3
Unité capitalisable:	Réaliser des travaux à domicile complexes 1 (MENCO1)
Méthodes d'évaluations fixés:	0
Profession:	
Diplôme / Certificat:	Certificat de capacité professionnelle
Méthodes d'évaluation:	Mise à l'essai, Commande, Entretien professionnel, Evaluation continue des compétences

Grille d'évaluation du module en entreprise

1	L'apprenti est capable de réunir des informations concernant les habitudes et les souhaits du client ainsi que les circonstances indiquées en appliquant des techniques d'interrogation et d'observation sous guidance et de tenir compte des souhaits du client. Obligatoire
INDICATEURS • L'apprenti décrit le système d'observation de l'institution. • L'apprenti décrit le système des repas sur roues. • L'apprenti décrit les habitudes des clients. • L'apprenti désigne les standards appliqués par son employeur aux différents travaux (par exemple en matière d'hygiène). SOCLES • La description était globalement correcte sous l'aspect du contenu. • L'apprenti a décrit les habitudes d'une manière généralement correcte et complète. • L'apprenti a correctement désigné la majorité des standards appliqués aux travaux effectués.	

2

L'apprenti est capable d'établir un plan de travail pour son activité en tenant compte du mode d'emploi.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti établit un plan de travail pour une activité en faisant état des éléments suivants:
- les priorités,
- la suite des étapes,
- le matériel requis.
- L'apprenti tient compte des indications de son supérieur et du client.
- L'apprenti tient compte des activités de son domaine de travail.

SOCLES

- La planification était complète et généralement correcte sous l'aspect professionnel.
- L'apprenti a tenu compte des indications de son supérieur et du client.
- Les activités de l'apprenti étaient conformes à son domaine de travail.

3

L'apprenti est capable de vérifier la fonction des appareils ou des instruments utilisés en fonction des indications du mode d'emploi, de s'en servir de manière autonome, de les nettoyer et de les entretenir en tenant compte des règles générales et spécifiques en matière de sécurité.

Obligatoire

INDICATEURS

- L'apprenti décrit le fonctionnement.
- L'apprenti se sert de l'appareil en tenant compte du mode d'emploi et des aspects concernant la sécurité.
- L'apprenti assure l'entretien et le nettoyage de l'appareil ou de l'instrument.

SOCLES

- L'apprenti a produit le résultat de travail recherché dans une large mesure.
- L'appareil ou l'instrument était propre dans une large mesure.
- L'apprenti a suivi les conseils d'entretien indiqués dans le mode d'emploi.
- La sécurité était assurée dans une large mesure.

4

L'apprenti est capable d'appliquer une méthode de nettoyage indiquée sous guidance en se servant du matériel indiqué tenant compte du mode d'emploi, de la protection de sa propre santé, des habitudes et des souhaits du client.

Obligatoire

INDICATEURS

- L'apprenti accomplit les missions de travail suivantes:
- le nettoyage à vue d'un salon,
- le nettoyage d'une salle de bains,
- le nettoyage de vêtements,
- le contrôle des aliments dans le réfrigérateur,
- le contrôle des conditions d'entreposage,
- la vérification de la durée de conservation.
- L'apprenti tient compte des points suivants au cours de ses activités:
- le mode d'emploi,
- les consignes en matière de sécurité,
- les habitudes et les souhaits du client,
- les indications de son supérieur,
- les règles d'hygiène,
- l'ergonomie,
- les horaires.

SOCLES

- L'apprenti a tenu compte de la majorité des indicateurs indiqués.
- L'apprenti a effectué la majorité des travaux d'une manière correcte sous l'aspect professionnel.

5

L'apprenti est capable de transmettre une information de manière compréhensible au client ou à un autre intervenant et faisait preuve d'une attitude sociale appropriée.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti transmet des informations.
- L'apprenti fait preuve de la courtoisie de rigueur.
- L'apprenti respecte les mesures d'hygiène personnelle ainsi que les mesures de sécurité.

SOCLES

- La majorité des déclarations de l'apprenti étaient compréhensibles.
- L'apprenti a respecté la majorité des règles de la politesse.
- La sécurité et l'hygiène étaient assurées dans une large mesure.

6

L'apprenti est capable de documenter son travail consciencieusement sous guidance, conformément aux indications.

Obligatoire

INDICATEURS

- L'apprenti documente ses activités.

SOCLES

- L'apprenti a documenté les activités d'une manière complète et correcte dans une large mesure.

7

L'apprenti est capable de décrire son propre travail de manière autonome en se référant à des critères d'évaluation indiqués.

Sélective

INDICATEURS

- L'apprenti décrit ses activités.

SOCLES

- La description faisait état de l'ensemble des principaux éléments de l'activité.
- La description était globalement conforme à l'exécution.